

Exemplaire Greffe

StreamWIDE

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



StreamWIDE

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société StreamWIDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société StreamWIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.8 de l'annexe des comptes annuels décrit le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction des différents types de revenus. Nos travaux ont consisté à valider, sur la base de tests, le bien-fondé et la correcte application des méthodes mentionnées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JCP', written over a horizontal line.

Jean-Christophe Pernet

StreamWIDE SA - Comptes statutaires annuels au 31 décembre 2017

• **Bilans aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016**

(En K€)	31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-16	
Immobilisations incorporelles	1	3	303	303	Capital social
Immobilisations corporelles	43	53	8 533	8 533	Réserves
Immobilisations financières	3 475	3 409	-1 741	460	Report à nouveau
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 519	3 465	7 095	9 296	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Stocks			131	104	Provisions
Créances clients	6 392	8 648	23	72	Emprunts et dettes fi.
Autres créances	1 571	1 626	784	1 270	Dettes fournisseurs
			672	808	Dettes fiscales et sociales
Valeurs mobilières de placement	486	153	5 089	5 143	Autres dettes
Trésorerie	2 201	3 683	346	514	Produits constatés d'avance
			29	368	Ecart de conversion passif
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 650	14 110	7 074	8 279	TOTAL DETTES
TOTAL ACTIF	14 169	17 575	14 169	17 575	TOTAL PASSIF

• **Comptes de résultat 2017 et 2016**

en K€	2017	2016
Ventes de services	2 240	4 547
Ventes de marchandises	4	737
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 244	5 284
Autres produits	413	396
Achats de marchandises	4	565
Variation de stocks	-	-
Charges externes	3 874	4 197
Impôts et taxes	25	40
Charges de personnel	1 315	1 258
Dotations aux amortissements	28	38
Dotations aux provisions	24	38
Autres charges	23	62
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 636	-518
Produits financiers	19	125
Charges financières	137	175
RESULTAT FINANCIER	-118	-50
Produits exceptionnels	6	-
Charges exceptionnelles	9	17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3	-17
Impôts sur les bénéfices	-572	-631
RESULTAT NET	-2 185	46

• Annexes aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

Les notes et tableaux de la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels. L'exercice social, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- Total du bilan : 14 168 550 €

- Résultat net (perte) : (2 185 335) €

I GENERALITES

1.1 Présentation de l'activité

La société StreamWIDE SA a démarré son exploitation le 25 janvier 2001. Elle a pour activité principale l'édition de logiciels destinés aux opérateurs télécoms fixes ou mobiles, aux fournisseurs d'accès Internet et aux fournisseurs de contenus à valeur ajoutée. Ces logiciels fonctionnent sur des serveurs standards et permettent aux clients de fournir à leurs abonnés des services à valeur ajoutée dans le domaine de la téléphonie et de la vidéo téléphonie. Depuis quelques mois, la Société développe également des solutions applicatives tout en un de communication sécurisée en environnements critiques et de management de process, permettant ainsi aux entreprises et administrations de simplifier leur communication tout en numérisant leur activité de manière sécurisée.

La société détient également les titres des différentes filiales formant le Groupe StreamWIDE (notamment StreamWIDE France, StreamWIDE Inc, StreamWIDE Romania, StreamWIDE Beijing, StreamWIDE Tunisia et StreamWIDE Singapore).

La société a été admise sur le marché Growth (ex Alternext) Paris d'Euronext le 16 novembre 2007.

1.2 Evènements significatifs

Il n'y a eu aucun évènement significatif au cours de l'exercice.

II REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

2.1 Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est survenu au cours de l'exercice.

2.2. Traitement comptable des frais d'augmentation du capital

Les frais d'augmentation du capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation à laquelle ils sont liés (Code du commerce article L 232-9).

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) *Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires :*

Le poste "Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires" est principalement constitué de licences de logiciels acquises. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires en fonction de leur durée d'utilisation estimée à un an.

b) *Frais de recherche et développement*

En application des règles relatives aux actifs, les coûts de développement doivent, selon la méthode préférentielle, être immobilisés lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et qu'ils respectent les critères listés par la réglementation.

La société n'applique pas la méthode préférentielle. Elle comptabilise les coûts de développement dans les charges de l'exercice.

c) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition majoré des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires, en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Installations techniques :	10 ans
- Agencements :	10 ans
- Matériel de bureau et informatique :	3 ans
- Mobilier :	10 ans

d) *Option fiscale*

Les frais d'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

2.4. Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont valorisés au prix d'acquisition et sont éventuellement dépréciés compte tenu de l'utilité que les participations présentent pour la Société, ou de leur valeur probable de négociation.

Option fiscale

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

2.5. Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix d'achat selon la méthode du premier entré / premier sorti.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, ramenées à leur valeur probable de réalisation par voie de dépréciation en fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.7. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable.

2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

a) Redevances sur logiciels

Les revenus liés à la cession ou la concession de droits d'accès à la plate-forme StreamWIDE à des opérateurs de téléphonie ou à des fournisseurs d'accès Internet sont comptabilisés à la date de mise à disposition par StreamWIDE des moyens d'accès (licences d'utilisation).

b) Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services, autres que la maintenance, est comptabilisé lorsque les prestations sont exécutées et les services rendus, sur la base de récapitulatifs d'activité et d'acceptation client. Les prestations de maintenance sont comptabilisées prorata temporis en fonction de la période couverte par les prestations.

Le chiffre d'affaires relatif à des prestations réalisées, acceptées et non encore facturées est comptabilisé en factures à établir. Inversement, la fraction de chiffre d'affaires facturée à la clôture de l'exercice et correspondant à une période ultérieure à la date de clôture de l'exercice, est portée au passif du bilan sous la rubrique "Produits constatés d'avance".

c) Ventes de marchandises

Le chiffre d'affaires est enregistré dans le compte de résultat lors du transfert de propriété.

2.9. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits et charges qui résultent d'évènements ou d'opérations clairement distincts des activités de l'entreprise, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.10. Indemnité de départ en retraite

Les modalités de détermination de ces indemnités sont les suivantes :

- Utilisation de la méthode des droits projetés ;
- Age de départ en retraite retenu : 67 ans ;
- Application d'un taux de turn over fort dégressif selon l'âge ;
- Application d'un taux de progression des salaires de 3 % l'an ;
- Actualisation au taux de 1,45 % ;
- Utilisation de la table de mortalité INSEE 2017 ;
- Application de la convention collective "Bureaux d'études techniques".

La formule de calcul est la suivante :

- Droits acquis par le salarié (x) probabilité pour l'entreprise de verser ces droits (x) actualisation (x) coefficient de charges sociales.
- Le calcul des droits acquis par le salarié correspond à : pourcentage du salaire annuel brut estimé en fin de carrière, en fonction de l'ancienneté finale.
- La probabilité pour l'entreprise de verser les droits s'établit comme suit : probabilité de rester en vie (x) probabilité de rester dans l'entreprise.

L'indemnité de fin de carrière est appréciée pour toutes les personnes bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée, présentes à la clôture de l'exercice.

L'engagement de la société, ainsi déterminé, s'élève à 119 737 € au 31 décembre 2017, contre 103 415 € au 31 décembre 2016. Il est comptabilisé en provision pour charges.

2.11. Conversion des comptes de l'établissement stable en Tunisie

Les comptes de l'établissement stable tunisien sont intégrés dans les comptes de la société et convertis selon la méthode dite du cours de clôture :

- Conversion du bilan (à l'exception du compte de liaison) : Cours de clôture.
- Conversion du compte de résultat : Cours moyen.
- Conversion du compte de liaison : Cours historique.

L'écart de conversion qui en résulte est comptabilisé dans les capitaux propres au poste "report à nouveau" dans un sous compte "écarts de conversion".

2.12. Intégration fiscale

La société a opté avec sa filiale StreamWIDE France pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2012.

L'économie d'impôt, ou la charge d'impôt supplémentaire, égale à la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés du Groupe, si elles avaient payé elles-mêmes leur impôt, et l'impôt versé en raison du résultat d'ensemble, constitue pour la société tête du groupe fiscal (StreamWIDE SA) un profit ou une charge enregistré au poste "Impôts sur les bénéfices".

III COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS

3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

En €	31/12/2016	Augmenta- tions	Diminutions	31/12/2017
Logiciels	141 365	2 679		144 044
Total	141 365	2 679	0	144 044

Amortissements

En €	31/12/2016	Dotations	Diminutions	31/12/2017
Logiciels	138 720	4 109		142 829
Total	138 720	4 109	0	142 829

Valeurs nettes

En €	31/12/2016	31/12/2017
Logiciels	2 645	1 215
Total	2 645	1 215

3.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

En €	31/12/2016	Augmenta- tions	Diminutions	31/12/2017
Installations techniques	45 724			45 724
Agencements	77 176			77 176
Matériel de bureau et informatique	153 474	14 279		167 754
Mobilier	9 781			9 781
Total	286 156	14 279	0	300 435

Amortissements

En €	31/12/2016	Dotations	Diminutions	31/12/2017
Installations techniques	32 131	4 488		36 618
Agencements	57 311	5 214		62 525
Matériel de bureau et informatique	135 167	13 746		148 914
Mobilier	9 318	75		9 393
Total	233 928	23 522	0	257 450

Valeurs nettes

En €	31/12/2016	31/12/2017
Installations techniques	13 593	9 106
Agencements	19 865	14 651
Matériel de bureau et informatique	18 307	18 840
Mobilier	463	388
Total	52 228	42 985

3.3. Tableau des filiales et participations

Filiales	Pays	Pourcentage de détention	31/12/2017		31/12/2016	
			Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Streamwide Romania	Roumanie	100,00%	40 000	40 000	40 000	40 000
Beijing Streamwide	Chine	100,00%	213 275	213 275	213 275	213 275
Streamwide Inc	Etat-Unis	100,00%	1	1	1	1
Streamwide France	France	100,00%	3 050 518	3 050 518	3 050 518	3 050 518
Streamwide Tunisie	Tunisie	99,99%	4 865	4 865	4 865	4 865
Streamwide UK Limited	Royaume Uni	100,00%	1	1	1	1
Bzoo Networks Limited	Royaume Uni	100,00%	1	1	1	1
Streamwide PTE LTD	Singapour	100,00%	65	65	65	65
Total			3 308 726	3 308 726	3 308 726	3 308 726

Les titres de participation et les comptes courants des filiales ne sont pas dépréciés, aucune perte de valeur n'ayant été identifiée 31 décembre 2017.

Les informations relatives aux principales filiales sont les suivantes :

Dernier exercice clos (en €)	Streamwide Romania	Beijing Streamwide	Streamwide Inc	Streamwide France	Streamwide Tunisie	Streamwide PTE LTD
Capital	40 000	213 275	1	3 050 518	4 865	65
Capitaux propres	305 922	213 640	-724 882	3 159 892	266 181	-23 376
Résultat net comptable	155	5 606	-220 480	-313 852	107 804	-22 515
Chiffre d'affaires	1 794 126	346 761	1 819 019	2 981 664	558 781	68 311
Avances consenties à la filiale		33 345	718			80 364
Dépréciation des avances consenties						
Avances reçus de la filiale				5 088 792		
Cautions et avals fournis						
Dividendes encaissés au cours de l'exercice						

Les filiales StreamWIDE UK Limited et Bzoo Networks Limited n'ont toujours pas démarré leur activité au 31 décembre 2017. Aucun flux significatif n'a donc été enregistré sur la période.

Le résultat net comptable et le chiffre d'affaires des filiales sont convertis au cours moyen.

Le capital des filiales est mentionné au cours historique, soit au montant figurant dans les comptes de StreamWIDE SA au poste participations (filiales détenues à 100 % depuis leur création).

Les autres éléments sont convertis au cours de clôture constaté au 31 décembre 2017.

3.4. Stocks de marchandises

Il n'existe aucun stock de marchandise au 31 décembre 2017.

3.5. Etat des créances et des dettes

Créances

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	125 692		125 692
Autres immobilisations financières	38 249		38 249
Clients douteux ou litigieux	19 924		19 924
Autres créances clients	6 391 598	6 391 598	
Personnel et comptes rattachés	25 250	25 250	
Organismes sociaux	1 764	1 764	
Impôt sur les bénéfices	1 233 177	1 233 177	
Taxe sur la valeur ajoutée	53 049	53 049	
Autres impôts taxes et versements assimilés	8 779	8 779	
Débiteurs divers	76 323	76 323	
Charges constatées d'avance	134 182	134 182	
Total	8 107 985	7 924 121	183 864

Les créances au titre de l'impôt sur les bénéfices sont essentiellement représentées par les sommes à recevoir au titre du crédit d'impôt en faveur de la recherche :

Périodes (en €)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Exercice 2015	661 515		661 515	0
Exercice 2016	627 697			627 697
Exercice 2017		569 866		569 866
Total	1 289 212	569 866	661 515	1 197 563

Le crédit d'impôt recherche 2015 a été remboursé en novembre 2017, et le crédit d'impôt recherche 2016 en mars 2018. Le crédit d'impôt recherche 2017 fera l'objet d'une demande de remboursement conformément aux dispositions prévues pour les PME au sens communautaire.

Dettes

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès établi crédit	363	363		
Emprunts et dettes financières divers	22 190			22 190
Fournisseurs et comptes rattachés	777 735	777 735		
Personnel et comptes rattachés	100 504	100 504		
Organismes sociaux	72 716	72 716		
Impôt sur les bénéfices	168	168		
Taxe sur la valeur ajoutée	485 640	485 640		
Autres impôts et taxes	12 797	12 797		
Dettes sur immobilisations	6 432	6 432		
Groupe et associés	5 088 792	5 088 792		
Produits constatés d'avance	346 081	346 081		
Total	6 913 417	6 891 227	0	22 190

Les dettes "Groupe et associés" correspondent au compte courant envers la filiale StreamWIDE France qui enregistre les opérations d'exploitation entre les deux sociétés, et au compte courant d'intégration fiscale de cette filiale.

3.6. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le bilan ne comprend aucune créance et/ou dette de cette nature.

3.7. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En €	31/12/2017	31/12/2016
Actions propres (animation du marché du titre)	52 861	88 339
Actions propres (autre)	432 788	65 155
Total actions propres	485 649	153 494
Valeur liquidative	624 024	159 192

L'Assemblée Générale du 29 juin 2009 de la société StreamWIDE SA a délégué au conseil d'administration la mise en place d'un programme de rachats d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité pour l'animation du marché du titre de la Société. L'Assemblée générale du 24 juin 2016 a renouvelé cette autorisation et a élargie cette autorisation aux rachats d'actions pour la mise en place de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société et aux rachats d'actions en vue de l'attribution ou de la cession d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion. L'Assemblée générale du 23 juin 2017 a reconduit cette autorisation.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2017 s'élève à 100 487, soit 3,32 % du total des actions de la société.

- La société dispose également de dépôts à terme pour un total de 800 000 € (comptabilisés en disponibilités) :

Date d'échéance	Durée totale du placement	Etablissement bancaire	Montant 31/12/2017	Taux annuel de rémunération
14 janvier 2019	36 mois	SOCIETE GENERALE	700 000	0,15 % à 1,25 %
9 septembre 2019	36 mois	SOCIETE GENERALE	100 000	0,05 % à 0,15 %
Total			800 000	

La rémunération des dépôts à terme SOCIETE GENERALE est progressive dans la durée.

Les intérêts courus à recevoir s'élèvent à 5 667 € au 31 décembre 2017.

- Un compte courant rémunéré a été ouvert à la HSBC le 9 novembre 2010. Son solde s'élève à 1 200 000 € au 31 décembre 2017, hors intérêts. Il est inscrit dans la rubrique "Disponibilités". Ce compte courant est utilisé tout au long de l'année pour gérer les excédents de trésorerie courante constatés en cours de période.

3.8. Provisions pour risques et charges

En €	31/12/2017	31/12/2016
Provision indemnité fin de carrière	119 737	103 415
Provision pour perte de change	11 225	247
Total	130 962	103 662

L'utilisation des provisions s'analyse comme suit :

En €	Montant 31/12/2016	Dotations	Reprises		Montant 31/12/2017
			Utilisée	Non utilisée	
Provision indemnité fin de carrière	103 415	16 322			119 737
Provision pour perte de change	247	11 225	247		11 225
Total	103 662	27 547	247	0	130 962

3.9. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer

En €	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts et dettes auprès des établ crédit	363	698
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272 752	459 152
Dettes fiscales et sociales	87 964	88 589
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 500	
Autres dettes	84 247	101 556
Total	446 826	649 996

Produits à recevoir

En €	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients et comptes rattachés	2 003 309	2 095 947
Autres créances	9 706	3 726
Disponibilités	5 667	1 301
Total	2 018 682	2 100 974

3.10. Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance

En €	31/12/2017	31/12/2016
Charges d'exploitation	134 182	151 185
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	134 182	151 185

Produits constatés d'avance

En €	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation	346 081	514 667
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	346 081	514 667

Les produits constatés d'avance ne sont pas, par nature, récurrents. Leur évolution ne peut donc pas être mise en relation directe avec le niveau d'activité mais seulement avec le calendrier de certaines commandes et des facturations liées.

3.11 Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

En €	31/12/2017			31/12/2016		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises		4 100	4 100		736 829	736 829
Redevances sur logiciels	1 806	190 003	191 808	1 690 503	885 885	2 576 389
Services	14 304	968 521	982 825	165 252	1 190 866	1 356 118
Prestations groupe	1 065 230		1 065 230	614 265		614 265
Total	1 081 339	1 162 624	2 243 963	2 470 021	2 813 580	5 283 600

3.12. Intégration fiscale

La société a opté, avec sa filiale StreamWIDE France, pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2012.

Au 31 décembre 2017, l'intégration fiscale ne génère aucune charge ni économie d'impôt dans les comptes de StreamWIDE SA.

3.13. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En €	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant avant impôt	-2 754 839		-2 754 839
Résultat exceptionnel	-2 924		-2 924
Crédit d'impôt recherche		569 866	569 866
Crédit d'impôt mécénat		6 000	6 000
Retenues à la source non imputées		-3 253	-3 253
Imposition établissement tunisien		-185	-185
Total	-2 757 762	572 428	-2 185 335

3.14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée, non comptabilisée, se traduit par un allègement de la dette future d'impôt.

En €	Bases	Impôt à 33,33 %
Provision indemnité fin de carrière	119 737	39 908
Ecart de conversion passif	29 114	9 704
Total	148 851	49 612

Les déficits fiscaux en report au 31 décembre 2017 s'analysent comme suit :

En €	Montants
Déficits propres à StreamWIDE nés antérieurement à l'intégration fiscale	1 455 515
Déficits du groupe : intégration fiscale	8 077 881

3.15. Résultat exceptionnel

En €	31/12/2017
Reprise provision dépréciation crédit d'impôt mécénat 2012	6 000
Divers	316
Produits exceptionnels	6 316
Pénalités sur marchés	3 240
Crédit d'impôt mécénat 2012 non récupérable	6 000
Charges exceptionnelles	9 240
Résultat exceptionnel	-2 924

3.16. Evolution des capitaux propres et du capital social

a) Evolution des capitaux propres avant résultat 2017

En €	Capital	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat 2016	Total
Situation au 31 décembre 2016	302 996	8 502 852	444 462	45 592	9 295 902
Conversion de BSA	1	83			84
Affectation du résultat 2016			45 592	-45 592	0
Ecart de conversion compte Tunisie			-15 594		-15 594
Situation au 31 décembre 2017	302 997	8 502 935	474 460	0	9 280 392

b) Evolution du capital social

Le capital social, entièrement libéré, est composé de 3 029 968 actions de 0,1 euro chacune de valeur nominale, négociables sur le marché Growth d'Euronext Paris.

Le conseil d'administration du 19 juin 2015 a décidé, conformément aux délégations qui lui ont été données par l'assemblée générale du même jour, de procéder à l'émission des bons de souscriptions d'actions (BSA) suivants :

Nature des BSA	Nombre de BSA émis	Prix de souscription des BSA	Période de conversion en actions	Nombre de BSA pour une action	Prix de souscription des actions
BSA 1 (1)	3 016 391	Gratuit	Du 01/07/2015 au 01/07/2018	15	14 €
BSA 2 (2)	2 002 500	0,007 €	Du 01/07/2016 au 01/07/2018	15	14 €
BSA 3 (3)	322 500	0,007 €	Du 01/07/2016 au 01/07/2018	15	14 €

(1) Emission au profit de l'ensemble des actionnaires

(2) Emission au profit des cadres, dirigeants et salariés de la société et des sociétés liées

(3) Emission au profit de bénéficiaires dénommés

Le prix de souscription des BSA 2 et BSA 3 a été inscrit au poste "Prime d'émission" pour 16 275 €.

30 BSA 1 ont été convertis en 2 actions sur l'exercice 2015 moyennant une augmentation de capital de 0,20 € et une prime d'émission de 27,80 €.

3 045 BSA 1 ont été convertis en 203 actions sur l'exercice 2016 moyennant une augmentation de capital de 20,30 € et une prime d'émission de 2 821,70 €.

90 BSA 1 ont été convertis en 6 actions sur l'exercice 2017 moyennant une augmentation de capital de 0,60 € et une prime d'émission de 83,40 €.

Au décembre 2017, suite aux départs de certains salariés et à l'exercice de 3.165 BSA 1, le nombre de BSA restant à exercer est de 5.278.226, soit 351.882 actions nouvelles potentielles (soit 11,61% du capital social actuel), si tous les BSA venaient à être exercés.

3.17. Frais de développement

Les frais de développement comptabilisés en charge de l'exercice (qui auraient été activés si la société appliquait la méthode préférentielle) s'élèvent à 2 380 229 €, contre 2 713 308 € pour l'exercice précédent.

3.18. Ecart de conversion

Les écarts de conversion actifs et passifs s'analysent comment suit :

En €	31/12/2017		31/12/2016	
	Ecart actifs	Ecart passifs	Ecart actifs	Ecart passifs
Comptes clients	2 256	25 350		366 053
Comptes fournisseurs	985	3 763	247	101
Comptes courants	7 985			1 949
Total	11 225	29 114	247	368 103

3.19. Transferts de charges

En €	31/12/2017
Refacturation contrat de location	2 700
Refacturation frais divers aux sociétés du groupe	1 207
Total	3 907

3.20. Intégration des comptes de l'établissement stable en Tunisie

a) Taux de conversion du Dinard tunisien

Cours de clôture 31 décembre 2017 : 1 Dinard tunisien pour 0,33580 Euro
 Cours moyen 2017 : 1 Dinard tunisien pour 0,36978 Euro

b) *Impact sur le bilan*

En €	31/12/2017	31/12/2016
Autres créances	11 319	13 581
Disponibilités	54 389	72 286
Total actif net	65 708	85 867
Capitaux propres	-55 069	-22 236
Dettes fiscales et sociales	168	620
Total passif	-54 901	-21 616
Ecart : compte de liaison	120 609	107 484

Pour la présentation des comptes annuels, les comptes de liaison réciproques entre StreamWIDE SA et l'établissement tunisien ont été annulés.

La contribution aux capitaux propres s'analyse comme suit :

En €	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de l'exercice	-4 430	12 809
Ecart de conversion	-50 640	-35 045
Impact sur les capitaux propres	-55 069	-22 236

La variation des écarts de conversion constatée entre deux clôtures de l'établissement stable tunisien est inscrite dans les capitaux propres et notamment dans le poste "report à nouveau".

c) *Impact sur le compte de résultat*

En €	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires		19 543
Produits d'exploitation	0	19 543
Autres achats et charges externes	4 203	6 012
Impôts et taxes et versements assimilés	42	511
Charges d'exploitation	4 245	6 523
Résultat d'exploitation	-4 245	13 020
Résultat financier		
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	185	211
Résultat net	-4 430	12 809

3.21. Identité de la société consolidante

StreamWIDE SA n'est pas consolidée par une autre entité. Elle est la société mère du Groupe consolidé.

3.22. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux

Les rémunérations des membres du conseil d'administration, pour leurs fonctions de mandataires sociaux, s'élèvent à 220 112 € bruts au titre de l'exercice 2017, contre 207 570 € pour l'exercice 2016.

3.23. Effectif moyen

Catégories	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	10	10
Total	10	10

3.24. Opérations hors bilan

3.24.1. Engagements financiers

a) Garanties données sur l'emprunt obligataire émis par la filiale StreamWIDE France

Dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par sa filiale StreamWIDE France en juillet 2013, StreamWIDE SA a donné les garanties suivantes sur le remboursement du nominal (1.800 K€) et le paiement des intérêts, commissions, frais et accessoires :

- caution solidaire à première demande
- nantissement de son fonds de commerce

Cet engagement est donné jusqu'au terme de l'emprunt obligataire, soit le 31 juillet 2022.

b) Garanties données en faveur des clients

La société n'a aucun engagement de cette nature au 31 décembre 2017.

3.24.2. Autres opérations non inscrites au bilan

La société n'a conclu aucune opération de cette nature.

3.25. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

En €	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		3 308 726
Créances rattachées à des participations		125 692
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		3 993 870
Autres créances		
Capital souscrit non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		22 190
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		520 057
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		5 088 792
<hr/>		
Produits financiers		
Charges financières		84 247
<hr/>		

3.26. Informations sur les transactions avec les parties liées

L'information sur les transactions réalisées avec les parties liées n'est pas communiquée conformément aux dispositions de l'article R.123-198 du code de commerce :

- Les filiales sont toutes détenues à 100 %.
- Aucune opération de cette nature n'existe avec les actionnaires et/ ou dirigeants.

3.27. Evènements importants intervenus depuis la date de clôture

Aucun évènement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

On peut cependant noter le remboursement de la créance CIR 2016 à hauteur de 627 697 € intervenu en mars 2018. Suite au remboursement de la créance 2015 (661 515 €), intervenu quant à lui en novembre 2017, les remboursements anticipés demandés ont tous été effectués après le contrôle engagé par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche depuis début 2015. Début 2018, seule la créance CIR au titre de 2017 (569 866 €) reste donc à récupérer, dès que son remboursement anticipé aura été demandé.